



Le 4 décembre 2014 Elections professionnelles dans la Fonction publique

Commission Administrative Paritaire des Conservateurs du Patrimoine

Dans le cadre de l'organisation globale des élections dans la Fonction Publique la totalité des commissions administratives paritaires (CAP) au Ministère de la Culture seront renouvelées **le 4 Décembre prochain.**

Ces élections vont jouer un rôle majeur pour défendre vos missions, vos carrières et faire valoir vos droits individuels et collectifs. Votre vote sera déterminant pour faire vivre la démocratie sociale.

Pourquoi voter CGT Culture

Sur la base des résultats aux élections en 2011 la CGT, qui recueille 25.43% des suffrages sur les trois versants de la Fonction Publique, constitue **aujourd'hui la première force syndicale.** Il en va de même au Ministère de la Culture, lors du référendum de 2010 la CGT-Culture a confirmé sa place **de première organisation syndicale** avec 39% des voix. Vos représentants du personnel agissent à vos côtés, dans vos services et sur votre lieu de travail.

Le rôle des CAP :

La commission administrative paritaire est obligatoirement consultée, pour avis, sur les questions d'ordre individuel résultant de l'application des dispositions statutaires, notamment :

- Au refus de titularisation, à la prolongation de stage
- A la promotion interne
- A la mutation
- Au détachement
- A la démission
- A l'entretien professionnel (recours)
- A l'avancement d'échelon
- A la mise à disposition, la mobilité
- Au refus de formation
- Aux sanctions disciplinaires

La détermination de la CGT-Culture à faire aboutir des propositions concrètes dans tous les espaces de dialogue social est d'autant plus efficace qu'elle est soutenue par les personnels, vigilants et mobilisés. En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications au Ministère de la Culture, vous défendre et faire valoir les valeurs de la Fonction Publique et les missions du service public culturel qu'elle porte haut et fort.

Premier syndicat du Ministère, de loin, nous proposons au haut encadrement scientifique que vous représentez de nous rejoindre pour la défense de votre corps intégrée dans une action globale en faveur de la Fonction publique, des politiques scientifiques et culturelles publiques, de l'intervention culturelle de l'Etat, du maintien et du renforcement d'un Etat prescripteur et opérateur dans nos domaines d'activité.

Notre action en commission administrative paritaire consistera à défendre les conservateurs tant dans leurs droits individuels que dans les missions des services qu'ils dirigent.

Ceux et celles qui pensent que des pratiques nouvelles doivent voir le jour à la CAP des conservateurs du patrimoine doivent saisir cette opportunité pour exprimer leur opinion.

Les attaques contre le statut général de la Fonction publique, la multiplication injustifiée de statuts et de règles dérogatoires de gestion des services, l'asphyxie des moyens financiers garantissant un fonctionnement indépendant des intérêts privés, la destruction des emplois, tout cela provoque un phénomène d'appauvrissement du contenu du travail qui met en péril nos missions et nos carrières.

Cela appelle à une mobilisation pour une relance des politiques scientifiques et culturelles de l'Etat.

LA CGT

Affirme et réaffirme le rôle essentiel des conservateurs du patrimoine au sein des services et des établissements

Par leur formation et leurs attributions, les conservateurs assurent et doivent continuer d'assurer de manière privilégiée la

triangulation délicate entre :

- les exigences propres à la **conservation des fonds et des collections** du patrimoine ;
- **une expertise scientifique actualisée** permettant de documenter ces objets et plus largement le contexte culturel qui éclaire leur production et leur transmission ;
- les besoins, les aspirations, mais aussi les **missions didactiques et citoyennes** à l'égard de **tous les publics**.

Ils sont aussi les acteurs essentiels du lien à construire, reconstruire, préserver entre les métiers du patrimoine : métiers techniques, artistiques, documentaires, administratifs, pédagogiques...

L'exercice de toutes ses missions ne peut se faire pleinement sans une reconnaissance accrue et renouvelée

- **des qualifications et des spécialités, dans leur richesse et leur diversité, qui sont celles de conservateurs ;**
- **des complémentarités et des synergies** possibles, entre spécialités du patrimoine (musées, archives, archéologie, monuments historiques, inventaire) et entre professionnels œuvrant, tous métiers confondus, à la conservation, la valorisation, la connaissance et la transmission de ce patrimoine - dans le respect

- de cette diversité ;
- du rôle moteur qui doit continuer d'échoir aux conservateurs du patrimoine dans le choix **des politiques de services et d'établissements** en matière scientifique, de médiation éducative et culturelle et de vulgarisation ;
 - de leur implication active dans la **définition des politiques patrimoniales du ministère** de la Culture ;
 - de leur rôle primordial de **garant de l'intégrité et de la préservation des collections**.

Réaffirmer et assurer la reconnaissance du rôle essentiel des conservateurs suppose :

- **la préservation de l'emploi statutaire public.** La pénurie en personnels et en moyens nous impose de parer de plus en plus aux difficultés du quotidien de nos services ce qui menace le travail scientifique d'un appauvrissement global avec un risque pour l'exercice de nos missions.
- **le refus des réformes malthusiennes, l'externalisation des missions** (la maîtrise d'ouvrage des MH par exemple), la décentralisation à la va-vite de services, mettent en péril le patrimoine que nous conservons, nos missions mais aussi nos emplois. Le niveau des services décentralisés est fragilisé par l'absence d'un corps territorial de conservateurs généraux.
- la clarification et le respect des droits de propriété intellectuelle **sur les productions scientifiques.**
- une organisation du travail permettant de mener à bien les

travaux de recherche collectifs ou individuels.

- une évaluation fondée sur des critères objectifs, **professionnels et scientifiques.**
- l'accès aux postes de responsabilité **de plus en plus confisqués au profit de collaborateurs politiques du pouvoir.**
- la création des postes nécessaires au développement des missions **et permettant des débouchés de carrière suffisants.**
- un contrôle scientifique et technique qui soit un véritable soutien **et non un élément de déstabilisation des conservateurs exerçant dans les collectivités territoriales.**

Au cours de notre action, en permanence, nous avons eu le souci de faire reconnaître la place et le rôle majeurs des personnels scientifique, agressés qu'ils sont par les dispositifs ministériels. Souvent seuls, nous avons bataillé avec force amendements pour que leurs missions soient assises dans les textes réglementaires.

Chaque candidat(e) à l'élection d'une CAP ou d'une CCP porte les valeurs et les positions de la CGT ; il/elle souscrit au contenu de la profession de foi sur la base duquel il/elle sera élu(e) ; il/elle met en oeuvre ses orientations pour défendre les droits des agents.

Chaque candidat présenté par la CGT-Culture s'engage ainsi :

DANS SES RAPPORTS AVEC L'ADMINISTRATION

-  à traiter avec la même attention et équitablement tous les dossiers,
-  à faire valoir des critères objectifs - tels que l'âge, l'ancienneté, les formations suivies - avant toute décision de classement ou de choix concernant la carrière des agents ;
-  à lutter contre les décisions arbitraires ;
-  à garantir le droit à la défense de tous les agents.

DANS SES RAPPORTS AVEC LES AGENTS

-  à être joignable par les agents qu'il représente, comme à les informer rapidement des résultats des commissions ;
-  à participer à la rédaction d'un compte rendu écrit de chaque réunion, qui sera diffusé avec l'appui de la CGT-Culture ;
-  à garantir la plus stricte confidentialité quant aux éléments dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exercice de son mandat ;
-  à garantir le droit à la défense de tous les agents.

DANS SES RAPPORTS AVEC LA CGT-CULTURE

-  à entretenir un contact régulier avec l'organisation syndicale pour l'informer de l'exercice de son mandat, pour bénéficier des informations et des formations syndicales qu'elle propose, pour échanger sur l'évolution des textes législatifs et réglementaires.
-  à utiliser pleinement les droits syndicaux dont il dispose pour préparer collectivement les dossiers.

Vos candidats CGT

La CAP des Conservateurs du Patrimoine est composée de 6 titulaires (et 6 suppléants)

Conservateurs du Patrimoine :

- 1 Jean-Baptiste CLAIS – Musée du Louvre
- 2 Elsa MARGUIN-HAMON – Archives Nationales
- 3 Axelle DAVADIE – C2RMF
- 4 Virginie DESRANTES – Sèvres - Céramique

**VOTEZ ET FAITES
VOTER CGT
AVANT LE
4 DECEMBRE 2014**